

Validation du CERCIP 2023 – 2024

Fiche d'inscription

Pratiques artistiques dans des structures hors service culturel et CRR

Nom de la structure :

Nom du formateur, de l'encadrant ou du responsable :

Adresse et téléphone de la structure :

Nom et prénom de l'étudiant.e :

Filière d'études à l'université :

N° étudiant :

Niveau d'études : L2 L3 Validation CERCiP au : Semestre 1 ou Semestre 2

Nature et niveau de la pratique dans la structure :

Volume horaire semestriel (+ de 20h) :

Musique Théâtre Danse Arts plastiques Autre...

→ Signée par l'étudiant.e

→ Signée par l'encadrant de l'étudiant qui accepte d'être référent pour l'Université

→ Attestation d'inscription dans la structure

J'atteste que j'ai une pratique artistique représentant plus de 20h par semestre au sein de la structure cosignataire, que j'y suis régulièrement inscrit.e et que je demande la validation du CERCIP à ce titre.

Je dépose/voie cette fiche datée, signée par moi-même et par le responsable de la structure à Madame Rosita Deplechin (rosita.deplechin@univ-tours.fr), service culturel de l'université (porte 109 site Tanneurs/ tél : 02 47 36 64 15).

Date

Signature de l'étudiant.e

Visa de la structure

Nom du responsable

Visa du service culturel

Rosita Deplechin